



Élaboration du SCoT de Gascogne

Séquence 2 – diagnostic

RÉUNION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

11 octobre 2018

RELEVÉ DE DÉCISION

Cette rencontre a réuni les Personnes Publiques Associées (PPA) au sens du Code de l'urbanisme dans le cadre de l'élaboration du SCoT de Gascogne, des membres du bureau et de l'équipe projet de l'aua/T qui accompagne le Syndicat mixte dans la construction du projet de territoire.

Ce relevé de décision n'est pas un compte rendu exhaustif de la rencontre. Il est à compléter de la présentation faite à cette occasion et qui figure en pièce jointe.

Après une introduction de la présidente du Syndicat mixte du SCoT de Gascogne, Madame Elisabeth DUPUY-MITERRAND rappelant l'historique du choix du périmètre du SCoT, les enjeux du projet de territoire et la nécessaire mobilisation des acteurs parties prenantes à toutes les étapes de l'élaboration du SCoT de Gascogne, la rencontre s'est déroulée en 4 temps :

1. Tour de table
2. Calendrier et avancement de la procédure
3. Principaux éléments issus du diagnostic et éléments de débat
4. Prochaines étapes

1. TOUR DE TABLE

Syndicat mixte du SCoT de Gascogne

Elisabeth DUPUY MITTERRAND, présidente

Christian FALCETO, membre du bureau

François RIVIÈRE, vice-président

Jean-Louis CASTELL, membre du comité syndical

Pierre DUFFAUT, vice-président

Raymond VALL, membre du bureau

Claire CÉRON, directrice

Raphaël GOUILL, chargé d'études

Christine SANCHEZ-MARTIN, chargée de mission

Associations des chasseurs du Gers

Rémi Bonneville, technicien

Aua/T

Olivier SALESES, chargé de projet Planification territoriale

Sabine LOZIER, Chargée de projet Planification territoriale

Département du Gers

Bernard CASTELLS, Directeur, Territoires et Développement Durable

Robert ROUQUETTE, Directeur général des services

Sylvie SAINT-MARTIN, Chargée de mission, Territoires et Développement Durable

Thierry CAYRET, Directeur général adjoint des services

Département de la Haute Garonne

Catherine TEULERE, Expert Urbanisme

DDT 32

Michel UHLMANN, chef de service, territoire et patrimoines

Chambre de métiers et de l'artisanat 32

Laurence ALMENDROS, conseillère économique

CCI 31

Frédéric SIGAL, Chargé de mission aménagement du territoire

CCI 32/Gers Développement

Thibault BARBE, Chargé d'affaires

CA 32

Claire LEBELLE, Responsable de service, pôle énergie et territoires

SCoT Nord Toulousain

Lydie GUERINEAU, directrice

2. CALENDRIER ET AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

A l'issue de la présentation (cf. PPT joint) il a été précisé que les retours sur la version V4 du diagnostic étaient attendus au plus tard le 19 octobre 2018.

3. PRINCIPAUX ELEMENTS ISSUS DU DIAGNOSTIC ET ELEMENTS DE DEBAT

En préambule à la présentation des éléments issus du diagnostic un document de synthèse est distribué aux participants. Constitué de 7 planches correspondant à 7 thématiques, il présente pour chacune les éléments saillants issus du diagnostic, les enjeux qui en découlent et une carte.

Cette rencontre a été l'occasion pour les participants de saluer la qualité du travail sur le diagnostic, du dispositif de concertation qui a permis de construire ce document et des cartes de la V4 qui mettent en évidence de manière synthétique les dynamiques territoriales du SCoT.

Elle a aussi permis d'affirmer les enjeux majeurs que sont le rééquilibrage externe/interne du territoire, le désenclavement, la préservation du foncier et la gestion de l'eau. La dimension collective du projet du SCoT de Gascogne a été rappelée en tant que véritable opportunité pour le territoire.

La présentation jointe a suscité des réactions suivantes :

- Sur la thématique **Accessibilité, rayonnement et influences territoriales**, la nécessité de prendre en compte :
 - le report en cours et qui va s'accroître d'une partie des voyageurs gersois à destination de Paris de l'aéroport de Toulouse vers la gare TVG d'Agen. Des coopérations semblent indispensables
 - de la présence d'une 2^{ème} sortie d'autoroute dans le Tarn et Garonne pouvant constituer un élément du désenclavement du Gers
 - la puissance de l'image du Gers dans les choix d'implantation de projets qui ne s'inscrivent plus dans les limites administratives (cf centre de stockage)
- Sur la thématique **Maillage du territoire et vitalité des bassins de vie**, la prise en compte de la nécessité :
 - d'harmoniser les définitions, la sémantique des mots utilisés dans différentes instances (cf Etat, Région). L'exemple des bourgs-centres est assez éclairant sur cette problématique
 - d'inscrire dans le cadre du projet des communes qui ont rôles de revitalisation des territoires (Monguilhem, Lupiac pour le PETR Armagnac)
 - d'affiner la cartographie du diagnostic fléchant les établissements de santé (cf regroupements possibles) afin de mieux répondre aux critères des maillages à venir
- Concernant la thématique **Dynamiques résidentielles** les échanges ont porté sur :
 - l'importance de l'enjeu de couverture territoriale de l'offre de soins et de maillage des structures hospitalières liée à la fragilisation de l'offre de santé à mettre en lien, au même titre que l'éducation, la formation, la mobilité... avec l'attractivité du territoire,
 - la prise en compte du taux de concentration d'emplois facteur d'abaissement de la mobilité et de l'évasion commerciale
 - la nécessité de construire un projet territorialisé pour ne pas pénaliser les territoires les moins développés et ne pas générer une urbanisation uniforme (cf. est/ouest). Il s'agira, en fonction des différentes parties du territoire du SCoT de ne pas considérer de la même manière le réinvestissement des logements en centre urbain et les possibilités d'extension. En complément, c'est, notamment, la question de l'adaptation des centres bourgs au vieillissement de la population, qui est posée. La piste du transfert de logement est évoquée comme sujet de réflexion commun à venir (Cf : laisser les grandes maisons pour les nouveaux habitants et proposer des logements dans la proximité services commerces etc aux anciens). L'habitat partagé en est une autre. Il sera nécessaire de travailler sur un produit destiné aux personnes âgées ou adaptable.
 - la volonté des élus, au moment de la création du périmètre du SCoT, de sauvegarder le département pour échapper à une ultra polarisation extérieure. Ce choix dans le cadre

du SRADDET entre dans la logique de différenciation et ouvre la question des articulations avec les territoires voisins dans une économie mondialisée.

- Sur la thématique **Dynamiques économiques** a été évoquée la nécessité de
 - renforcer l'enjeu de la fixation de la valeur ajoutée, notamment au regard de l'agriculture bio à mettre en lien avec les infrastructures de transports (cf coût).
- La thématique **Cadre de vie, identité territoriale et rurale** a suscité des compléments d'information sur l'avancement du PNR d'Astarac dont les études de faisabilité sont en bonne voie. Il s'agit d'une opportunité pour expérimenter la création de la valeur ajoutée à partir du tourisme et de l'environnement. Dans le même sens, il a aussi été évoqué la démarche de coopération autour des « étangs de l'Armagnac » avec les Landes qui présente un intérêt pour la biodiversité et les exploitants agricoles (cf. accompagnement financier). Ces initiatives contribuent à l'image positive de territoire.
- Sur la thématique **Agriculture**, il a été demandé de pouvoir ajuster le diagnostic au regard des plus récentes évolutions (cf. situation de l'abattoir de Condom). Les échanges ont permis de revenir sur l'opportunité de structurer davantage, en partenariat avec la chambre d'agriculture, les circuits courts et de reconquérir les marchés de proximités pour réduire la part extérieure de la consommation locale (80 %). Ils ont confirmé que le changement climatique interroge la disponibilité de la ressource en eaux et que de ce fait, il ne peut être fait l'économie d'une réflexion sur la capacité de stockage (nombre et localisation des retenues, entretiens, usage des lacs et plans d'eau...) sans la limiter à l'usage agricole (soutien d'étiage, production d'eau potable, récupérateur d'eau de pluie, usage domestique) et à mettre en lien avec la recherche de solutions techniques pour limiter les usages (cf le couvert végétal pour optimiser l'hygrométrie dans les sols). L'eau constitue un sujet transversal à lier également avec le développement touristique.
- Sur la thématique **Ressources territoriales**, il est demandé une attention particulière à la méthanisation afin de concilier un équilibre entre l'objectif énergétique et celui de la préservation de la fertilité des sols (maintien de la matière organique dans les sols).

Pour finir il est proposé de travailler à une phrase clé, synthèse de la synthèse, qui puisse servir de référence tout au long du travail à venir sur le SCoT, permettant de présenter forces et faiblesses du territoire.